



# REGLEMENT

## Festival Court-Treulon

Thème : *Demain...*

- **Présentation**

- 1<sup>ère</sup> édition de ce festival **le samedi 7 mai 2022** à l'Espace Culturel Treulon, 67 avenue de Verdun, 33520 BRUGES.
- Il a pour objectif de mettre en valeur les compétences techniques et artistiques des jeunes de la commune et d'ailleurs, autour de l'audiovisuel.

- **Règlement**

- 2 catégories :
  - ⇒ 8/13 ans (avec au moins un **accompagnant majeur** le jour du festival),
  - ⇒ 14/20 ans.
- 5 films par catégorie.
- Les films seront présentés à un jury amateur.
- 1 genre obligatoire : la fiction (pas de documentaire, clip etc. ...).
- Réalisation individuelle ou collective.
- Durée : de 1 à 5 minutes (générique compris).
- Les jeunes doivent participer à la totalité des phases de réalisation (à l'exception du montage qui ne doit pas être effectué par une entreprise spécialisée).
- Format du fichier : MP4 ou AVI.
- Le fichier doit être libre de droits ou le/les participants assument les droits d'auteur.
- Les 10 films présentés seront enregistrés sur un DVD, après le festival, disponible en libre accès à la Ludo-médiathèque de BRUGES.

- **Phases de sélections**

- fiche d'inscription téléchargeable sur le site : [www.mjcbruges.com](http://www.mjcbruges.com)
- Date limite de dépôt des films : **le 1<sup>er</sup> avril 2022** à l'adresse mail suivante...
  - ⇒ [administration@mjcbruges.com](mailto:administration@mjcbruges.com).
- Une pré-sélection sera faite par un jury amateur selon les critères d'acceptation (voir paragraphe suivant).
- Retour de la délibération : **le 15 avril 2022**.

- **Critères d'acceptation**

- Film tout public
- Respect du thème : « *Demain...* »
- Respect de la durée.
- Qualité image et son.

- **Participants**

- Amateurs uniquement, âgés de 8 à 20 ans, en individuel ou en groupe, accompagnés ou non d'une structure.
- Participants le jour du festival : Les jeunes qui ont réalisé le film (maximum 8 par groupe avec un **accompagnant majeur** pour la catégorie 8/13 ans).

- **Droits à l'image**

- Les participants attestent que les œuvres sont originales, au sens de la loi sur la Propriété Intellectuelle, et qu'elles ne constituent pas la contrefaçon d'œuvres protégées.
- Les œuvres proposées, y compris la bande sonore, ne contreviennent en rien aux droits d'auteurs et droits voisins en vigueur.

- **Jour du festival**

- **09h30** : Accueil des groupes.
- **10h00** : Présentation des 5 fictions au jury, en alternance avec des ateliers d'éducation à l'image et/ou jeux animés par la Ludo-médiathèque.
- **11h00** : Présentation des 5 dernières fictions.
- **12h00** : Repas partagé.
- **14h00** : Ouverture au public.
- **14h30** : Diffusion de tous les courts-métrages et remise des diplômes par le jury.
- **15h30** : Goûter.
- **16h00** : Jeux présentés par la Ludo médiathèque.